

T651.10

Communauté tarifaire Libero (CT Libero)

Table des matières

1	Remarques préliminaires	3
1.1	Généralités	3
2	Champ d'application	4
2.1	Champ d'application	4
3	Dispositions générales	6
3.1	Généralités	6
3.2	Validités	7
3.3	Court parcours	8
3.4	Zone locale	9
3.5	Titres de transport de raccordement	9
4	Dispositions relatives aux titres de transport individuels et de groupe	10
4.1	Billets court parcours	10
4.2	Billets individuels	11
4.3	Cartes journalières.....	12
4.4	Cartes multi courses (CMC) / cartes multi jours (CMJ).....	13
4.5	Billets de groupe	15
5	Dispositions relatives aux abonnements.....	17
5.1	Généralités	17
5.2	Abo annuel et mensuel sur le SwissPass	18
5.3	Abo mensuel sur papier sécurisé TP.....	18
5.4	Changement de parcours, surclassement.....	18
5.5	Remboursements	18
5.6	Remplacement d'un Swiss Pass	19
5.7	Itinéraires facultatifs pour abos / zones gratuites	19
6	Titres de transport forfaitaires, SDN et réductions	21
6.1	Enfants, militaires, animaux.....	21
6.2	Facilités accordées aux voyageurs avec handicap	21
7	Moonliner	22
7.1	Validité des titres de transport	22
8	Titres de transport spéciaux	22
8.1	Titres de transport spéciaux	22
9	Prix	23
9.1	Base de la formation des prix	23
10	Plans de zones	29
10.1	Plan général des zones	29
11	Annexes	30

1 Remarques préliminaires

1.1 Généralités

1.1.1 La Loi sur le transport de voyageurs (LTV 745.1) et l'Ordonnance sur le transport de voyageurs (OTV 745.11).

Sauf mention contraire dans le présent tarif, les tarifs et prescriptions ci-après sont applicables

- T600 Dispositions tarifaires accessoires communes du Service direct national et des communautés
- T600.3 Facilités de voyage pour enfants
- T600.7 City-Ticket
- T600.9 Remboursements
- T601 Tarif général des voyageurs
- T602 Bagages
- T650 Abonnements de parcours
- T652 Cartes multicourses
- T654 AG, demi-tarif, AG Night et offres supplémentaires
- T657 Abonnements modulables
- T658 demi-tarif PLUS
- P520 Transports militaires, la protection civile et le service civil
- P545 Moyens de paiement
- V570 Prescriptions sur la vente dans les TP Suisse

Les tarifs des transports publics ne mentionnent que les dispositions expressément autorisées. Tout ce qui n'est pas permis, n'est pas mentionné dans les tarifs.

Ce tarif a été rédigé en allemand et en français. En cas de doute, la version allemande fait foi.

Dispositions relatives au droit des passagers, cf T600. cf 15.6

Informations relatives à la protection des données, cf. <https://www.mylibero.ch/ab/protectiondesdonnees/>

2 Champ d'application

2.1 Champ d'application

2.1.1 Les titres de transport sont valables sur toutes les lignes des entreprises de transport participantes mentionnées dans le plan de zone. --> [Vue d'ensemble des zones du Libero - myLibero.ch | Libero](#)

Le rayon de validité dans la communauté tarifaire Libero définit l'assortiment des titres de transport et est divisé en trois colonnes («CTI», «Chevauchement» ainsi que «Uniquement abo»), qui sont également indiquées sur le plan général des zones par les couleurs jaune, bleue et verte.

2.1.2 **Zones** Communauté tarifaire intégrale / zones jaunes:

L'ensemble de l'assortiment de titres de transport Libero est proposé ici (titres de transport individuels, de groupe, spéciaux et abonnements).

Chevauchement avec d'autres communautés tarifaires / zones bleues:

Pour les trajets à l'intérieur des zones bleues, les titres de transport de la communauté voisine s'appliquent. L'ensemble de l'assortiment des titres de transport Libero est valable pour des trajets dans des zones bleues et jaunes combinées.

Communauté d'abonnements / zones vertes:

Les abonnements Libero sont proposés à l'intérieur des zones vertes ainsi qu'en combinaison avec des zones jaunes et bleues. Pour les trajets individuels à l'intérieur et à destination ou en provenance des zones vertes, les tarifs du service direct national (SDN) ou de l'entreprise de transport concernée s'appliquent

2.1.3 Entreprises de transport impliquées

2.1.3.1 Entreprises de transport impliquées

2.1.4 Exceptions dans la communauté tarifaire intégrale

2.1.4.1

assortiment	Entreprises de transport / parcours
Abonnement uniquement	Funiculaire du Gurten (GB)
Abonnement et cartes journalières uniquement	Funiculaire Marzili-Bundesterrasse (DMB) Ascenseur Matte-Plattform (AMP)

3 Dispositions générales

3.1 Généralités

En cas d'interruptions du trafic et de perturbations de l'exploitation, les dispositions selon T600, chiffre 15. s'appliquent.

Pour les titres de transport de raccordement des trafics national et international, ce sont les dispositions selon T601, chiffre 9 qui s'appliquent.

Les titres de transport émis selon le présent tarif s'appellent titres de transports communautaires. Ils doivent être conservés jusqu'à la fin du voyage.

Tous les titres de transport sont émis en 1re et 2e classe

Exceptions: les billets pour court parcours et les abonnements pour enfants/jeunes/seniors sont émis uniquement en 2e classe.

L'émission de titres de transport et le service après-vente sont limités chez certains intermédiaires/dans certains canaux.

Les prix de transport des différents titres de transport figurent au chiffre 9. Les prix comprennent la TVA au taux normal.

Les titres de transport sont émis aux prix en vigueur le premier jour de validité.

3.2 Validités

3.2.1 Tous les titres de transport communautaires sont valables dans leur rayon géographique de validité (zones). La durée de validité figure sur le titre de transport individuel ou est imprimée par l'oblitérateur.

Les titres de transport communautaires sont valables jusqu'au dernier arrêt selon l'horaire atteignable avant l'échéance de la durée de validité.

Les informations sur la durée et le rayon géographique de validité des abonnements peuvent être obtenues aux distributeurs de billets, sur swisspass.ch, aux points de vente ou auprès du personnel des trains.

Si la course ne peut pas être effectuée durant la période de validité selon l'horaire par le parcours direct, sans interruption, avec un titre de transport communautaire, la course peut être poursuivie jusqu'à destination.

Dans les trains, les titres de transport communautaires ne sont valables que jusqu'au dernier point d'arrêt ou depuis le premier point d'arrêt situé dans la région communautaire. Les titres de transport communautaires ne sont pas valables dans les trains qui ne s'arrêtent selon l'horaire qu'à l'extérieur de la région communautaire. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction opposée. Pour les titres de transport de raccordement, voir chiffre 2.4.

Lorsque selon l'horaire, aucune place de 1^{re} classe n'est proposée sur une ligne ou dans certains trains, le droit de voyager du titulaire d'un titre de transport de 1^{re} classe se limite à la 2^e classe (aucun droit à un remboursement).

Pour l'utilisation d'un train ou d'une voiture soumise à un supplément, le supplément figurant au tarif doit être payé.

3.3 Court parcours

3.3.1 Le tarif pour courte parcours s'applique aux voyages avec des billets individuels et de groupes. Les principes d'utilisation suivants s'appliquent:

Jusqu'à 1,5 km de distance réelle	Jusqu'à 6 arrêts, maximum 1,5 km de distance réelle	Réseau local/urbain/course circulaire
<ul style="list-style-type: none"> • ASM: train et bus (sans Langenthal) • ASM-Itb: Ligerz –Pilgerweg et Pilgerweg–Festi • BGU: ligne interurbaine • BLAG: ligne interurbaine • BLS • BSU • NHB-bbb: Birchi – Beatenberg • PAG: toutes les régions sauf Ouest, territoire communal Berne, les zones 300 et 750 et les Réseau urbain selon colonne 3 • RBS: train + bus (bus sauf territoire communal Bern et Réseau local Bolligen/Lyss) • STI: hors des zones 700 et 750 • SVB: ligne interurbaine • VB: hors de la zone 300 • VB-be: Beaumont –Evilard • VB-bm: Hohfluh – Macolin 	<ul style="list-style-type: none"> • SVB: réseau urbain • PAG: territoire de la ville de Berne • RBS Bus: territoire de la ville de Berne 	<ul style="list-style-type: none"> • ASM: Langenthal, y compris arrêt de Lotzwil Unterdorf • SVB: bus local Belp • SVB: bus local Münsingen • BGU: Granges • BLAG: Burgdorf et Langnau • PAG: Boll – Obermoos • PAG: Moutier (TUM) • RBS: Bolligen • RBS: bus local Lyss

3.3.2 On entend par «court parcours» des destinations pour lesquelles un billet court parcours (chiffre 4.1) peut être émis à partir d'un arrêt donné. La zone de trajets courts est définie pour chaque arrêt et chaque ET entrant en ligne de compte et est enregistrée ou consultable dans chaque canal de vente.

3.3.3 Il n'y a pas de « courts parcours » (cf. point 3.4) à l'intérieur des zones locales.

Les éventuels « courts parcours » commencent toujours au dernier point d'arrêt de la zone locale avant la frontière avec la zone suivante. Inversement, les « courts parcours » sont valables au maximum jusqu'au premier point d'arrêt dans la zone locale.

3.4 Zone locale

3.4.1 Dans les zones 300 (Biel/Bienne), 700 (Thoune) et 750 (Interlaken), une zone locale avec un niveau tarifaire distinct est appliquée.

Des billets individuels, des CMC, des cartes journalières, des cartes multi jours et des billets de groupe sont proposés.

Les dispositions des chiffres 3.2et 3.5 s'appliquent.

3.5 Titres de transport de raccordement

3.5.1 Titres de transport de raccordement sur le territoire de la communauté tarifaire intégrale

3.5.1.1 Pour les correspondances à l'intérieur de la communauté tarifaire intégrale Libero, il est possible d'acheter un billet de correspondance pour le nombre de zones supplémentaires ou un titre de transport de zone de l'assortiment normal.

Exemple:

Un client / une cliente se rend de Berne à Berthoud et possède un abo pour les zones 100 et 101. Il/elle achète 3 zones supplémentaires au point d'embarquement, car le trajet total comprend 5 zones = la nouvelle durée de validité est de 120 min.

Cette règle s'applique également aux billets de correspondance pour les trajets à destination/au départ de zones de chevauchement.

Exemple:

Un client / une cliente se rend de Soleure à Oensingen et possède une CMC pour les zones 200 et 201. Elle achète à l'arrêt de départ trois zones en plus.

La durée de validité (durée de validité) correspond au nombre de zones du trajet total acheté.

Exemple:

une CMC deux zones et un titre de transport de raccordement pour quatre zones correspondent à la durée de validité pour six zones. La durée de validité est de 120 minutes au lieu de 60, à compter de l'oblitération.

Il est possible d'oblitérer les billets de raccordement au format à oblitérer dès le lieu de départ.

3.5.2 Titres de transport de raccordement au-delà de la frontière de la région communautaire/vers la région communautaire abo

3.5.2.1 Pour des courses au-delà de la frontière de la communauté Libero ou dans la région communautaire «uniquement abo» (zones vertes), les titres de transport Libero ne sont valables que jusqu'au dernier arrêt situé dans la zone Libero achetée. Ces dispositions s'appliquent par analogie dans la direction opposée.

Exemples:

- le client / une cliente possède un abonnement «toutes zones» et prend l'IC pour Olten. Il a besoin d'un billet de parcours de Berne à Olten.
- Si le même client prend l'IR pour Olten avec arrêt à Langenthal, il a besoin d'un billet de parcours au départ de Langenthal.

- La cliente / le client possède un abo Interlaken–Thun et voyage à Zweisimmen. Elle / il a besoin d'un billet de parcours au départ de Wimmis.
- Un client / une cliente voyage de Berne à Frutigen avec l'abonnement Berne - Münsingen (4 zones). Si elle voyage en Intercity jusqu'à Thun ou Spiez, elle a besoin d'un titre de transport Berne - Frutigen. Si elle voyage en Regio-Express/S-Bahn avec arrêt à Münsingen, elle a besoin d'un titre de transport Münsingen - Frutigen.

4 Dispositions relatives aux titres de transport individuels et de groupe

4.1 Billets court parcours

4.1.1 Émission

4.1.1.1

- Des billets court parcours à prix entier et à prix réduit ½ sont vendus en 2e classe.
- Les billets court parcours donnent droit à une course simple (sans retour).
- Les billets court parcours non datés sont également disponibles. Ces titres de transport doivent être oblitérés à un oblitératateur avant le début du voyage ou tout de suite après être monté dans le bus/tram.
- Les billets court parcours sont également vendus sous forme de carte multicourses (voir chiffre 4.3).

4.1.2 Durée de validité

4.1.2.1 Les billets court parcours sont valables 30 minutes, à compter de leur émission ou de leur oblitération.

4.1.3 Itinéraire

4.1.3.1 Les billets court parcours sont valables pour un aller simple dans le rayon de validité. Les principes d'utilisation du chiffre 3.3 sont appliqués.

Il n'est pas possible de changer de train avec un billet courte distance. Les TU peuvent, dans des cas exceptionnels, déroger aux principes d'application.

4.1.4 Formation des prix

4.1.4.1 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 9.

4.1.5 Surclassement

4.1.5.1 Aucun surclassement n'est proposé.

4.1.6 Remboursements

4.1.6.1 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, chiffre 2.

4.2 Billets individuels

4.2.1 Émission

4.2.1.1 Des billets individuels à prix entier et à prix réduit ½ sont vendus pour le nombre de zones désiré.

Les billets individuels non datés sont également vendus. Ces titres de transport doivent être oblitérés à un oblitérateur avant le début du voyage ou tout de suite après être monté dans le bus/tram.

4.2.2 Durée de validité

4.2.2.1 Des billets individuels à prix entier et à prix réduit ½ sont vendus pour le nombre de zones désiré

Les billets donnent le droit à un nombre illimité de courses dans les zones choisies pendant la durée indiquée ci-après:

zones	durée de validité
Zone locale	45 minutes
1 – 2 zones	60 minutes
3 – 4 zones	90 minutes
5 – 7 zones	120 minutes
8 – 10 zones	150 minutes
11 zones et plus	180 minutes

4.2.3 Itinéraire

4.2.3.1 Au sein des zones choisies, un nombre illimité de courses dans n'importe quel sens est possible pendant la durée de validité.

4.2.4 Formation des prix

4.2.4.1 Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) fait foi pour le calcul du prix des billets. À partir de 15 zones, le prix ne change pas

4.2.4.2 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 9.

4.2.5 Surclassement

4.2.5.1 Les surclassements sont proposés. Ils donnent le droit d'utiliser la 1re classe avec un titre de transport de 2e classe.

4.2.6 Remboursements

4.2.6.1 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9 chiffre 2.

4.3 Cartes journalières

4.3.1 Émission

4.3.1.1 Des cartes journalières (sauf pour les court parcours) à prix entier ou réduit ½ sont émises. Les cartes journalières sont transmissibles et donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones choisies.

Les cartes journalières non datées sont également vendues. Ces titres de transport doivent être oblitérées à un oblitérateur avant le début du voyage ou tout de suite après être monté dans le bus/tram.

4.3.2 Durée de validité

4.3.2.1 Les cartes journalières non datées au format à oblitérer sont émises avec une durée de validité d'une année.

Les cartes journalières sont valables le jour d'émission ou le jour d'oblitération et jusqu'à 5h00 le lendemain.

4.3.3 Itinéraire

4.3.3.1 Les cartes journalières sont valables pour un nombre illimité de trajets dans les zones sélectionnées.

4.3.4 Formation des prix

4.3.4.1 Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) fait foi pour le calcul du prix des cartes journalières. À partir de 15 zones, le prix ne change pas.

Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 9.

4.3.5 Surclassement

4.3.5.1 Les surclassements pour une journée sont proposés. Ils donnent le droit d'utiliser la 1^{re} classe avec un titre de transport de 2^e classe.

4.3.6 Remboursements

4.3.6.1 Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, chiffre 2.

4.4 Cartes multi courses (CMC) / cartes multi jours (CMJ)

4.4.1 Dispositions générales

4.4.1.1 Les dispositions générales relatives aux cartes multi courses / cartes multi jours (CMC/CMJ) sont présentées ci-dessous.

Les dispositions des titres de transport de base des CMC/CMJ correspondants sont applicables (billet courte distance, chiffre 4.1 / billet individuel, chiffre 4.2 / cartes journalières, chiffre 4.3)

4.4.2 Emissons

4.4.2.1 Les CMC/CMJ suivants sont délivrés :

- Cartes multi courses (trajets courts, zones locales et zones)
- Cartes multi jours (zones locales et zones)

Tous les MFK/MTK disposent de 6 cases (correspondant à 6 billets individuels ou 6 cartes journalières) à plein tarif ou à tarif réduit ½ et sont émis en 1re et 2e classe.

Les MFK/MTK doivent être oblitérés à un valideur avant le début du trajet ou dans le bus/tram immédiatement après la montée, respectivement validés dans l'application.

Le titulaire d'une MFK/MTK peut l'oblitérer pour plusieurs personnes ayant la même destination, à condition que toutes les personnes voyagent ensemble et qu'elles aient le même droit à d'éventuelles réductions.

4.4.3 Durée de validité

4.4.3.1 Les CMC/CMJ sont émises avec une durée de validité d'un an (date mobile).

Une case oblitérée d'une carte multi courses comme suit

	durée de validité
Cartes multi courses courte distance, aller simple	30 minutes
Cartes multi courses, n'importe quel trajet	Zones selon le point 4.2.2
Cartes multi jours, n'importe quel trajet	1 jour (de 00h00 à 05h00 le jour suivant)

t.

4.4.4 Formation des prix

4.4.4.1 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 9.

4.4.5 Surclassement

4.4.5.1 Aucun changement de classe n'est proposé pour les CMC parcours courts.

Les surclassements sont proposés pour les CMC/CMJ. Ils donnent le droit d'utiliser la 1re classe avec un titre de transport de 2e classe.

4.4.6 Remboursements

4.4.6.1 Tableau de remboursement CMC/CMJ (10% de réduction).

Cases oblitérées	Remboursement en %
0	100
1	83
2	66
3	50
4	33
5	16

Tableau de remboursement CMC parcours courts (16.66% de réduction).

Cases oblitérées	Remboursement en %
0	100
1	80
2	60
3	40
4	20
5	0

Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, chiffre 3.

4.5 Billets de groupe

4.5.1 Émission

4.5.1.1 Si rien ou rien d'autre n'est indiqué ci-après, le T600 chiffre 9 est appliqué pour le transport de groupes.

Chaque groupe doit être accompagné par un chef de course responsable (âge minimum seize ans). Les titres de transport de groupe suivants sont émis en 2e et en 1re classe sur papier sécurisé et sous forme électronique::

- billets de groupe
- cartes journalières de groupe

Les titres de transport de groupe non datés sont également disponibles. Ces titres de transport doivent être oblitérés à un oblitérateur avant le début du voyage ou tout de suite après être monté dans le bus/tram.

Pour les courts parcours, seule la 2e classe est proposée.

En raison de la réservation des places, les billets de groupe doivent être achetés assez tôt, mais au plus tard deux jours avant le début du voyage, auprès du point de vente de billets. La réservation ne donne pas droit à une place assise. La réservation des places n'est pas possible pour toutes les ET

4.5.2 Durée de validité

4.5.2.1 Les billets de groupe donnent droit à un nombre illimité de courses dans les zones choisies (sauf pour les courts parcours) pendant la durée indiquée ci-après:

zones	durée de validité
Court parcours	30 minutes
Zone locale	45 minutes
1 – 2 zones	60 minutes
3 – 4 zones	90 minutes
5 – 7 zones	120 minutes
8 – 10 zones	150 minutes
11 zones et plus	180 minutes

Les cartes journalières de groupe sont valables le jour de validité imprimé et jusqu'à 5h00 le lendemain.

4.5.3 Itinéraire

4.5.3.1 Les titres de transport de groupe sont valables pour un nombre illimité de courses dans les zones choisies (à l'exception des billets court parcours).

4.5.4 Formation des prix

4.5.4.1 Pour les bases de calcul des prix et les prix, voir le chiffre 9.

Les participants sont répartis dans les groupes de clients suivants:

Groupe de clients	Prix
Adultes	Prix entier
AG/AG-FVP/abonnement communautaire	Gratuit
Abo demi-tarif	Réduit ½
Enfants/Jeunes 6 à 24.99 ans	Réduit ½
Enfants jusqu'à 5.99 ans	Gratuit
Chiens	Réduit ½

Les titres de transport suivants peuvent être pris en considération pour atteindre le nombre minimum de participants:

- AG selon T654 et T639 (groupe de clients «AG»);
- abo communautaire, modulable ou de parcours, s'ils couvrent entièrement le parcours (groupe de clients «AG»).

Les titres de transport suivants ne peuvent pas être inclus dans les billets de groupe:

- facilités de voyage pour enfants T600.3
- toutes les cartes journalières pour personnes, enfants et chiens
- AG Night
- Les personnes voyageant gratuitement en possession d'une carte d'accompagnement selon T600 chiffre 10.4

Pour les groupes utilisant des bus ou des trains spéciaux, le tarif spécial de l'ET concernée s'applique.

4.5.5 Surclassement

4.5.5.1 Aucun surclassement n'est proposé pour les billets de groupe.

4.5.6 Remboursements

4.5.6.1 Les remboursements sont effectués conformément au T600.9, chiffre 7.

5 Dispositions relatives aux abonnements

5.1 Généralités

5.1.1 Généralités

5.1.1.1 Les abonnements Libero (abo) sont émis à partir du niveau tarifaire 1-2 zones, ils sont personnels et donnent droit au libre parcours dans les zones choisies sur toutes les courses et tous les moyens de transport du champ d'application défini au chiffre 2.

5.1.2 Sortes

5.1.2.1 Voici les différentes sortes d'abo en vente:

- abo annuel pour adultes en 1re ou 2e classe;
- abo annuel pour enfants, jeunes et seniors en 2e classe;
- abo mensuel pour adultes en 1re ou 2e classe;
- abo mensuel pour enfants, jeunes et seniors en 2e classe.

Les enfants, jeunes et seniors qui souhaitent voyager en 1re classe achètent un abo adultes.

Le premier jour de validité de l'abo peut être choisi librement (date mobile).

5.1.3 Formation des prix

5.1.3.1 Le nombre de zones parcourues (y compris la zone de départ) fait foi pour le calcul du prix des abos. À partir de 10 zones, le prix ne change pas.

Pour des voyages à l'intérieur des zones 177, 229 – 253, 300 – 301, 310 – 353, 696, 700 – 750 et 810 – 846 ainsi que pour le parcours Schüpfen–Suberg–Grossaffoltern, les prix des abos des chiffres 9.3.4 – 9.3.5 s'appliquent.

Pour toutes les autres liaisons/combinaisons de zones du rayon de validité Libero, les prix des chiffres 9.3.1 – 9.3.2 s'appliquent.

Les abos pour jeunes doivent être émis avec une durée de validité normale même si le client atteint l'âge de 25 ans pendant la durée de validité (il est possible d'acheter un abo jeunes jusqu'à la veille du 25e anniversaire, avec le premier jour de validité la veille du 25e anniversaire).

5.1.4 Titulaires de cartes de réduction

5.1.4.1 Les titulaires de cartes de réduction (p. ex. demi-tarif) n'obtiennent aucune réduction supplémentaire.

5.1.5 Chiens

5.1.5.1 Un passeport chien national est proposé conformément (mensuel ou annuel) au T654.

5.2 Abo annuel et mensuel sur le SwissPass

5.2.1 L'abonnement Libero est référencé sur le SwissPass. Le processus "SwissPass" est décrit dans le T600, chiffre 4.

5.3 Abo mensuel sur papier sécurisé TP

5.3.1 Abo mensuel sur papier sécurisé TP

5.3.1.1 Un abonnement mensuel sur papier de sécurité des TP est proposé aux client(e)s domicilié(e)s en dehors de la région (touristes, etc.). Le prénom/nom et le numéro de client sont imprimés sur l'abonnement.

Les points de vente du téléphérique du Schilthorn vendent des abonnements mensuels pré-imprimés pour les zones 820/822. Sur l'abonnement, la validité temporelle, le numéro de la pièce d'identité officielle et la signature du client / de la cliente sont inscrits à la main.

5.4 Changement de parcours, surclassement

5.4.1 Les billets de changement de parcours pour les abos ne sont pas proposés.

En cas d'utilisation de la 1re classe avec un abonnement de 2e classe, des surclassements sont disponibles dans l'assortiment des titres de transport individuels. Les enfants et autres personnes ayant droit à la réduction ½ payent le surclassement réduit.

5.5 Remboursements

5.5.1 Remboursement l'abo annuel

5.5.1.1 Tableaux de remboursement pour les abonnements annuels.

Facteur 9

Durée d'utilisation en jours	Durée d'utilisation en jours	Droit au remboursement
1	7	94
8	30	88
31	37	83
38	60	77
61	67	72
68	90	66
91	97	61
98	120	55
121	127	49
128	150	44
151	157	38
158	180	33
181	187	27
188	210	22
211	217	16
218	240	11
241	247	5
248	270	0
271	277	0
278	365	0

Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, [chiffre 4](#).

5.5.2 Remboursement l'abo mensuel

5.5.2.1 Tableaux de remboursement pour les abonnements mensuels.

Durée d'utilisation en jours De	Durée d'utilisation en jours À	Droit au remboursement En %
1	7	50
8	31	0

Les remboursements et les échanges sont effectués conformément au T600.9, [chiffre 4](#).

5.5.3 Remboursement de billets individuels en cas d'achat ultérieur d'un abonnement

5.5.3.1 En cas d'achat ultérieur d'un abo annuel / mensuel, il est possible de rembourser jusqu'à 3 titres de transport maximum, pour autant que le premier jour de validité de l'abo porte la date du billet le plus ancien. L'abonnement peut être antité à d'un mois max. La franchise de remboursement n'est pas déduite. (T600.9 - 1.7.1)

5.6 Remplacement d'un Swiss Pass

5.6.1 Les remplacements sont effectués conformément au T600, chiffre 4.3.

5.7 Itinéraires facultatifs pour abos / zones gratuites

5.7.1 Les liaisons importantes d'abo passant par plusieurs lignes et par différentes zones peuvent être résumées sous forme d'itinéraires facultatifs.

Dans la colonne «niveau tarifaire» figure une remarque relative au nombre de zones repris dans le calcul du prix de l'abo avec itinéraires facultatifs. Il reste possible d'acheter un abo par l'itinéraire le plus court. Les liaisons de 10 zones et plus ne sont pas mentionnées. Les abos «toutes zones» sont valables sur tous les itinéraires.

Formation des prix :

- si l'itinéraire facultatif comporte une zone de plus que le via le plus long, l'utilisateur obtient une zone gratuite ;
- si l'itinéraire facultatif comporte deux zones de plus que le via le plus long, l'utilisateur obtient une zone gratuite et paie une zone supplémentaire ;
- si l'itinéraire facultatif comporte trois zones de plus que le via le plus long, l'utilisateur obtient deux zones gratuites et paie une zone supplémentaire ;
- si l'itinéraire facultatif comporte quatre zones de plus que le via le plus long, l'utilisateur obtient deux zones gratuites et paie deux zones supplémentaires.

Les itinéraires facultatifs ci-après sont programmés dans les systèmes de vente.

Nr. Nº	Strecke/Via Parcours / via	Zonengültigkeit Validité des zones	Anz. Zonen Nº de zones	Zonen zu bezahlen Nº de zones à payer
1	Bern - Aarberg Via 1: Wohlen Via 2: Seedorf Via 3: Lyss Wahlweg: Lyss o Wohlen o Seedorf	100 101 113 177 310 100 101 113 177 310 100 101 114 124 310 100 101 113 114 124 177 310	5 5 5 7	6

Nr. Nº	Strecke/Via Parcours / via	Zonengültigkeit Validité des zones	Anz. Zonen Nº de zones	Zonen zu bezahlen Nº de zones à payer
2	Bern – Kallnach Via 1: Lyss Via 2: Kerzers Wahlweg: Lyss o Kerzers	100 101 114 124 177 310 100 101 112 177 697 698 100 101 112 114 124 177 310 697 698	6 6 9	7
3	Bern – Schnottwil Via 1: Lyss Via 2: Rapperswil Wahlweg: Lyss o Rapperswil	100 101 114 124 310 311 100 101 114 124 228 229 100 101 114 124 228 229 310 311	6 6 8	7
4	Bern – Riggisberg Via 1: Köniz – Bus Via 2: Wabern – Bus Via 3: Toffen – Bus Wahlweg: Köniz o Wabern o Toffen	100 101 116 126 626 100 101 116 126 626 100 101 115 126 626 100 101 115 116 126 626	5 5 5 6	5
5	Bern - Rüscheegg Via 1: Schwarzenburg Via 2: Niedermuhlern Via 3: Riggisberg – Toffen Wahlweg: Schwarzenburg o Niedermuhlern o Toffen	100 101 116 126 627 628 100 101 116 126 626 628 100 101 115 126 626 628 100 101 115 116 126 626 627 628	6 6 6 8	7
6	Bern - Koppigen Via 1: Burgdorf - Ersigen Via 2: Burgdorf - Wynigen Wahlweg: Ersigen o Wynigen	100 101 114 150 151 153 217 100 101 114 150 151 152 217 100 101 114 150 151 152 153 217	7 7 8	7
7	Burgdorf - Koppigen Via 1: Ersigen Via 2: Wynigen Wahlweg: Ersigen o Wynigen	150 153 217 150 152 217 150 152 153 217	3 3 4	3
8	Herzogenbuchsee - Niederbipp Via 1: Wangen Via 2: Langenthal Wahlweg: Langenthal o Wangen	195 216 279 190 192 193 195 279 190 192 193 195 216 279	3 5 6	5
9	Solothurn - Herbetswil Via 1: Gänssbrunnen Via 2: Oensingen Wahlweg: Gänssbrunnen o Oensingen	200 201 215 279 200 201 216 279 280 200 201 215 216 279 280	4 5 6	5
10	Solothurn - Langenthal Via 1: Niederbipp Via 2: Herzogenbuchsee Wahlweg: Niederbipp o Herzogenbuchsee	190 193 200 201 216 279 190 192 195 196 200 201 190 192 193 195 196 200 201 216 279	6 6 9	7
11	Solothurn - Röthenbach b. H'buchsee Via 1: Bus Via 2: Wangen Wahlweg: Bus o Wangen	195 196 200 201 195 200 201 216 195 196 200 201 216	4 4 5	4
12	Wiedlisbach - Langenthal Via 1: Wangen - Herzogenbuchsee Via 2: Niederbipp Wahlweg: Niederbipp o Herzogenbuchsee	190 192 195 216 190 193 216 279 190 192 193 195 216 279	4 4 6	5

6 Titres de transport forfaitaires, SDN et réductions

6.1 Enfants, militaires, animaux

6.1.1 Carte Junior / carte Enfant accompagné

6.1.1.1 Les facilités de voyage pour enfant selon T600.3 sont octroyées, sauf pour diverses cartes d'hôte.

6.1.2 Militaires

6.1.2.1 Pour de plus amples informations sur les militaires, la protection civile et le service civil, consulter les P520.

6.1.3 Chiens et petits animaux

6.1.3.1 Pour les chiens et petits animaux, voir T600, chiffre 8.

Les chiens d'utilité (chiens d'aveugle, de catastrophe, etc.) sont transportés gratuitement en 1re et 2e classe. Les dispositions complémentaires figurent dans le T600, chiffre 10.5 ss.

6.2 Facilités accordées aux voyageurs avec handicap

6.2.1 Carte d'accompagnement

6.2.1.1 Les voyageurs résidant en Suisse âgés d'au moins 6 ans et souffrant d'un handicap qui, selon une "attestation médicale", ont besoin d'un accompagnateur et/ou d'un chien guide d'aveugle/d'assistance pour voyager, peuvent prétendre à la réduction pour voyageurs souffrant d'un handicap (Carte d'accompagnement) selon le T600 ch. 10.

6.2.2 Commande téléphonique de billets pour voyageurs avec un handicap

6.2.2.1 Les détenteurs possédant une carte d'accompagnement avec un handicap peuvent faire leurs commandes de titres de transport de l'assortiment Libero suivant par téléphone au numéro 0800 181 181:

Les billets sont déposés et le personnel de contrôle les consulte par téléphone. Pour les détails, voir T600 chiffre 10.7.

7 Moonliner

7.1 Validité des titres de transport

7.1.1 Tout titre de transport valable du point de départ au point d'arrivée du trajet, conformément au plan de zones pour les liaisons journalières et dans le temps, est reconnu pour le trajet dans le Moonliner.

Les prix des liaisons journalières constituent la base des liaisons Moonliner.

Exemple 1 : M53 Soleure - Aeschi SO

Le Moonliner circule de Soleure à Aeschi SO via Hüniken - Inkwil.

Pour le trajet Soleure - Aeschi SO, il faudrait présenter un titre de transport Libero Soleure - Hüniken - Inkwil - Aeschi SO 5 zones (200/201/196/195) selon l'horaire Moonliner.

Le titre de transport correct est un titre de transport Libero pour 3 zones (200/201/196).

Exemple 2 : M22 Berne - Ins

Le Moonliner circule de Berne à Ins via Kerzers - Morat - Sugiez.

Pour le trajet Berne - Ins, il faudrait présenter un titre de transport NDV Berne - Kerzers - Morat - Ins, conformément à l'horaire du Moonliner.

Le titre de transport correct est un titre de transport Libero pour 6 zones (100/101/112/177/698/697/696).

Exemple 3 : M41 Interlaken - Grindelwald

Le Moonliner circule d'Interlaken à Grindelwald via Gsteigwiler - Zweilütschinen - Lauterbrunnen - Zweilütschinen.

Pour le trajet Interlaken - Grindelwald, il faudrait présenter un abonnement Libero pour 4 zones (750/820/822/821), conformément à l'horaire du Moonliner.

Le titre de transport correct est un abonnement Libero pour 3 zones (750/820/821).

1378 / 5000

8 Titres de transport spéciaux

8.1 Titres de transport spéciaux

Des informations à ce sujet sont disponibles sur l'InfoPortal (pour le personnel de contrôle/vente) et sur les sites web des institutions/organisateurs qui les proposent.

9 Prix

9.1 Base de la formation des prix

9.1.1 Titres de transport individuels et de groupe

9.1.1.1

Titre de transport	Prix entier	Réduit ½
Billets individuels	2 ^e classe: prix de base 1 ^{re} classe: prix de base x 1,7 Arrondi aux 20 centimes supérieurs	Jusqu'à 3 zones: prix de base 4 zones et plus: prix de base x 0,5. 1 ^{re} classe: prix de base x 1,7 Arrondi aux 10 centimes supérieurs
Cartes multicourses	prix du billet individuel x 5,4 Arrondi aux 20 centimes supérieurs	prix du billet individuel x 5,4 Arrondi aux 20 centimes supérieurs
Cartes journalières	Prix du billet individuel x facteur 2	Prix du billet individuel x facteur 2
Cartes multijours	Prix de la carte journalière x 5,4 Arrondi aux 20 centimes supérieurs	Prix de la carte journalière x 5,4 Arrondi aux 10 centimes supérieurs
Surclassement	Différence entre le prix du billet individuel 1 ^{re} et 2 ^e classe	Différence entre le prix du billet individuel 1 ^{re} et 2 ^e classe
Billet individuel de raccordement	Prix du billet individuel pour le nombre de zones de raccordement choisies	Prix du billet individuel pour le nombre de zones de raccordement choisies
Carte journalière de raccordement	Prix de la carte journalière pour les zones de raccordement choisies	Prix de la carte journalière pour les zones de raccordement choisies
Billets de groupe	Prix du billet individuel x 0,7 Arrondi aux 20 centimes supérieurs	Prix du billet individuel x 0,7 Arrondi aux 10 centimes supérieurs
Cartes journalières de groupe	Prix de la carte journalière x 0,7 Arrondi aux 20 centimes supérieurs	Prix de la carte journalière x 0,7 Arrondi aux 10 centimes supérieurs

9.1.2 Abos

9.1.2.1

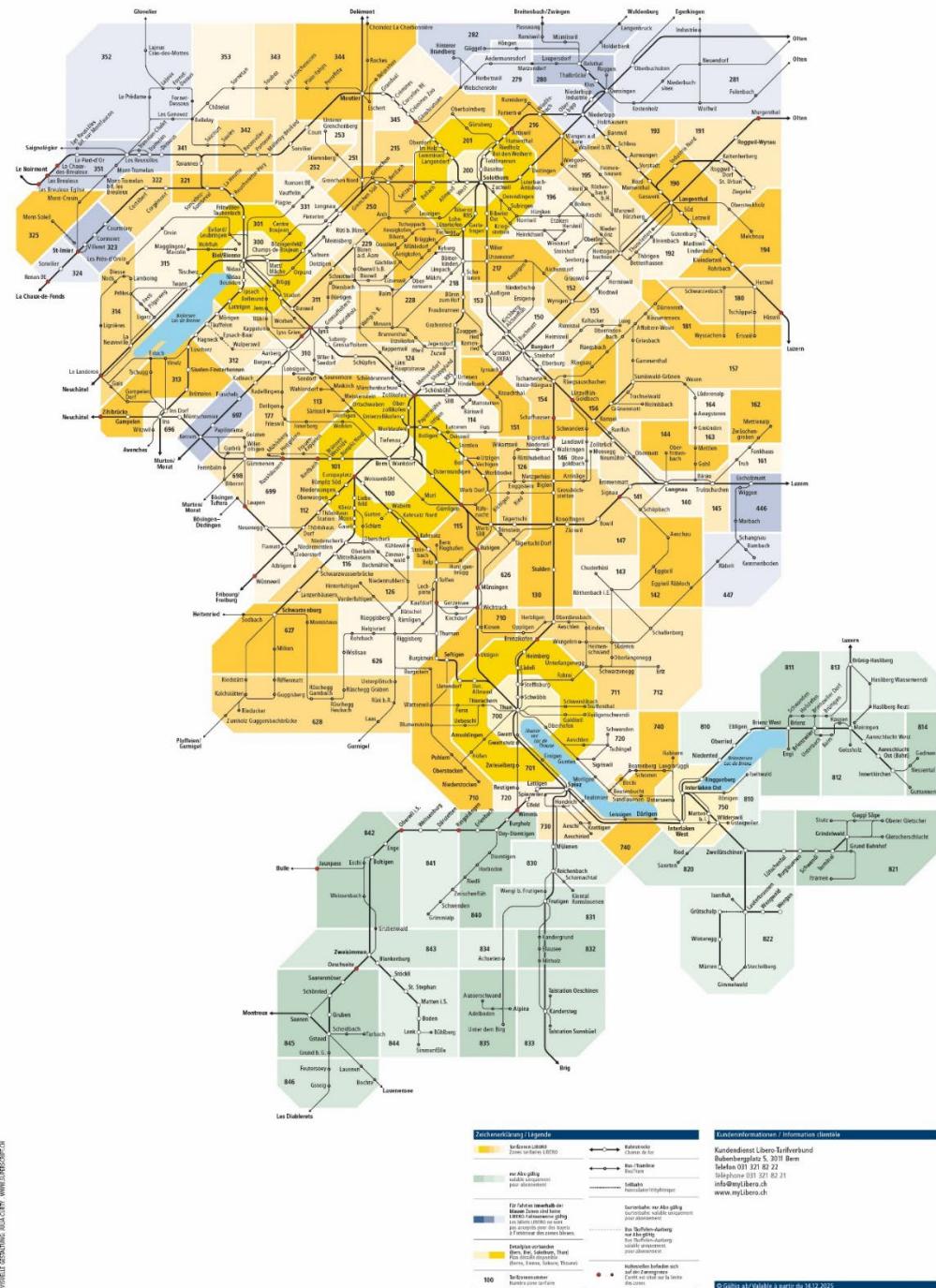
Titre de transport	Adultes	Enfant/Jeune/Senior
Abo mensuel	2 ^e classe: prix de base 1 ^{re} classe: prix de base x 1,65 Arrondi au franc supérieur	Dérivé du prix de base 2 ^e classe pour adulte env. x 0,76 Arrondi au franc supérieur 1 ^{re} classe: pas d'offre
Abo annuel	prix de l'abo mensuel de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe x 9	prix de l'abo mensuel de 2 ^e classe x 9
Abo Modul	zone double (Bsp. 100/101) 75% du prix normale Zone normale (80% du zone double abo module)	zone double (Bsp. 100/101) 75% du prix normale Zone normale (80% du zone double abo module)

10 Plans de zones

10.1 Plan général des zones

Zonenplan Plan des Zones

libero



11 Annexes

11.1 Annexe 1: Liste des arrêts des entreprises de transport